

« Collectif pour la Grande Cause Nationale 2010 contre les violences faites aux femmes »

COMMUNIQUE DE PRESSE

VIOLENCES MASCULINES A L'ENCONTRE DES FEMMES : LA HONTE DOIT CHANGER DE CAMP

Viol, mutilations sexuelles féminines, violences conjugales, prostitution, harcèlement sexuel, mariages forcés, crimes dits « d'honneur », polygamie, sévices sexuels sur les enfants... Ces violences sont toujours honteusement d'actualité : les femmes victimes de violences portent encore la honte et la culpabilité quand ce devrait être leurs agresseurs.

C'est pourquoi **nos 25 associations féministes se sont constituées en Collectif pour que la lutte contre les violences faites aux femmes devienne Grande Cause Nationale 2010.**

Il est urgent de faire reconnaître que les violences ne sont pas isolées mais le produit d'un système patriarcal et historique, instituant la domination des femmes par les hommes et des rapports sociaux de sexes inégalitaires. L'origine sexiste de ces violences est reconnue dans de multiples résolutions et rapports internationaux et nationaux, et pourtant elles ne reculent pas ! Le film « **La domination masculine** », de **Patrick Jean**, met en exergue la logique systémique de ces violences, et c'est pourquoi nous travaillerons ensemble pour la sensibilisation du grand public.

Notre plan d'action s'appuie sur :

- Le rejet de toute justification culturelle, religieuse, coutumière ou traditionnelle pour la promotion de la liberté, l'égalité et la laïcité
- Des actions de prévention et de sensibilisation pour une prise de conscience de tout-es face aux violences perpétuées à l'encontre des femmes

En conséquence, **nous demandons un engagement de tous/tes et un ensemble de moyens cohérents et d'envergure pour lutter contre les violences sexistes**, notamment pour le soutien spécialisé aux démarches et à la reconstruction des femmes, et pour la prévention.

Notre Collectif s'engage ainsi sur tout le territoire, de métropole et d'outre mer, pour toute l'année 2010, à porter la voix de ces femmes pour le renforcement de la politique globale de lutte contre les violences faites aux femmes : spots télévisés et radio, site Internet, colloques, débats...

Le Collectif pour la Grande Cause Nationale 2010
pour la lutte contre les violences faites aux femmes

Associations du Collectif :

Association de Femmes Euro-Méditerranéenne Contre les Intégrismes (AFEMCI) ; Association Française des Femmes Médecins (AFFM) ; Alliance des femmes pour la démocratie ; Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates (ASFAD) ; Association européenne contre les Violences Faites aux Femmes au Travail (AVFT) ; Commission pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (CAMS) ; Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) ; Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CNIDFF) ; Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV) ; Conseil National des Femmes Françaises (CNFF) ; Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) ; Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) ; Femmes Solidaires ; Fondation Jean et Jeanne SCHELLES ; Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants (Fédération Nationale GAMS) ; Les Mariannes de la diversité ; Mouvement Jeunes Femmes ; Mouvement du Nid ; Mouvement Ni Putes Ni Soumises (NPNS) ; Mouvement français pour le Planning Familial ; Regards de Femmes France ; Union Européenne Féminine (UEF) ; Vivent les femmes ; Voix de Femmes ; Zonta Clubs de France

« Collectif pour la Grande Cause Nationale 2010 contre les violences faites aux femmes »

PLAN D'ACTION

Faisant suite à la mobilisation des associations, le Premier Ministre, comme il s'y est engagé le 25 novembre 2008 devant les associations concernées à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, a choisi comme grande cause nationale 2010 « la lutte contre les violences faites aux femmes ».

OBJECTIFS

La campagne Grande cause nationale 2010, à travers diverses actions nationales, territoriales ou locales des membres d'un collectif ad hoc, vise à :

- **rendre visible les violences faites aux femmes en France,**
- **s'attaquer aux inégalités femmes - hommes et donc aux rapports sociaux de sexe, aux relations filles / garçons,**
- **assurer une meilleure visibilité de l'accompagnement des femmes,**
- **renforcer le soutien aux associations engagées dans la lutte contre ces violences, en particulier celles qui exercent auprès des femmes sur l'ensemble du territoire français.**

Ce collectif est composé de 25 associations qui ont toutes apporté leur expertise, leurs convictions et se sont inscrites dans l'objectif d'obtenir, avec la mobilisation de l'Etat, la Grande Cause Nationale 2010 contre les violences faites aux femmes.

Chaque association, à travers ses statuts, est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle se reconnaît dans l'approche féministe de ces violences, adhère à la charte (adoptée le 23 janvier 2009) et s'engage à la promouvoir. Elle a conduit des actions contre ces violences durant les trois dernières années. L'ensemble des associations appartenant aux réseaux nationaux du collectif et répondant à ces critères sont membres de fait du collectif.

Pour participer aux événements « grande cause nationale 2010 lutte contre les violences faites aux femmes », les associations non fédérées n'appartenant pas à une fédération, un réseau ou une association d'envergure nationale membre du collectif devront se rattacher à l'un de ceux-ci.

Le label grande cause nationale permet à des organismes à but non lucratif d'organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique et d'obtenir des diffusions gratuites sur les radios et télévisions publiques.

Les membres du collectif ne bénéficient pas ou peu de services ou budgets communication. Pour mettre en œuvre un plan d'action conséquent, le collectif s'appuie sur une agence de communication, réalisateurs et photographes qui ont souhaité s'engager gratuitement à ses côtés pour élaborer et construire des outils de communication.

CONTENU

- Un spot télévisuel (30 secondes) sera utilisé sur trois périodes fortes, à des heures de grande écoute (avant ou après les journaux télévisés), pour le lancement en janvier, un rappel dans le courant du 2^e semestre et pour clôturer l'année grande cause nationale 2010. Pour ce faire, le collectif bénéficiera des 12 espaces gratuits sur les chaînes publiques auprès de qui il négociera des passages supplémentaires ainsi que sur les chaînes privées.
- Des spots audio seront diffusés sur des radios publiques et privées pendant ces trois périodes fortes, mais aussi lors d'évènements thématiques.
- Un site internet ad hoc sera créé spécifiquement pour la grande cause nationale 2010 contre les violences faites aux femmes.
- Des campagnes presse se dérouleront tout au long de l'année 2010.
- Des séminaires et colloques seront organisés tout au long de l'année par les têtes de réseau, membres du collectif.
- Des débats organisés autour du film « la domination masculine » avec le réalisateur et les associations locales de lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour clôturer la grande cause nationale 2010 contre les violences faites aux femmes, le collectif organisera

- un séminaire de recherche,
- une soirée plus festive avec des artistes souhaitant apporter leur soutien à cette cause.

PUBLIC

Le public visé par la campagne et les différents évènements doit être le plus large possible. En effet un des objectifs principaux du collectif est de responsabiliser les différentes catégories de la population. Seront visées toutes les couches de la société, toutes les catégories socioprofessionnelles.

LIEUX DES ACTIONS

Les actions se dérouleront sur tout le territoire tant en métropole qu'en outre mer

PLANNING

Démarrage en Janvier 2010

Des temps forts tout au long de l'année, moments des séminaires et colloques thématiques,

Des débats sur tout le territoire autour du film « la domination masculine » de Patric Jean

Des initiatives territoriales et locales

Des campagnes médiatiques toute l'année avec des moments ciblés,

Une clôture par un séminaire de recherches et une soirée festive.

« Collectif pour la grande cause nationale 2010 contre les violences faites aux femmes »

PRESENTATION

Introduction

Le collectif est composé d'associations qui ont toutes apporté leur expertise, leurs convictions et se sont inscrites dans l'objectif d'obtenir, avec la mobilisation de l'Etat, la Grande Cause Nationale 2010 contre les violences faites aux femmes.

Il est nécessaire de poursuivre et de renforcer les politiques publiques et les moyens dédiés pour la prévention et l'accompagnement des femmes ainsi que le soutien aux associations engagées dans la lutte contre ces violences, en particulier celles qui exercent auprès des femmes sur l'ensemble du territoire français.

Historique

Faisant suite à une mobilisation des associations, le Premier Ministre a décidé de désigner la lutte contre les violences faites aux femmes, Campagne d'intérêt général 2009.

Durant deux mois, à partir de mi-décembre 2008, les associations fondatrices se sont réunies pour élaborer des textes fondateurs :

- * une charte basée sur une analyse commune des violences faites aux femmes et des engagements ;

- * un règlement intérieur ;

- * un projet d'actions.

Ce travail préalable sur la définition des violences (origine, singularité, multiples aspects, compréhension du phénomène par le public) a nécessité une coordination et une concertation avec les associations des réseaux basées dans d'autres régions que l'île de France.

Le collectif, qui ne dispose pas de financement spécifique, a également rencontré des partenaires extérieurs (agences de communication, réalisatrices, photographes...) ayant accepté de soutenir l'initiative.

Fondements du collectif

Les points essentiels qui nous ont réunis :

- l'analyse féministe des violences, sur l'importance de mettre en relief le « continuum des violences », résultat d'une relation inégalitaire et d'un système de domination des femmes. Le rejet de toute justification culturelle, religieuse, coutumière ou traditionnelle pour la promotion de la liberté, l'égalité et la laïcité.
- sur les différentes formes de violences : violences conjugales, violences dans les relations amoureuses, violences contre les jeunes filles au sein de la famille, viol et autres agressions sexuelles, mariage forcé, mutilations sexuelles, violences sexistes et sexuelles au travail, prostitution, harcèlement sexiste dans les lieux publics.

- le souhait de ne pas faire de campagne victimaire, de ne pas culpabiliser les victimes mais d'appuyer le changement des mentalités, des inégalités, de la construction des rôles sexués, du système patriarcal qui conduisent à l'usage de ces violences ;
- le rappel que les violences faites aux femmes sont inacceptables ;
- la nécessité d'impliquer l'ensemble de la société et d'insister sur la responsabilité citoyenne de la population ;

Présentation de la charte

Adoptée le 23 janvier 2009 cette charte s'inspire notamment des textes de l'ONU (plateforme de Pékin, Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes, Convention de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui).

Extrait de la plate-forme d'action de Pékin: "la violence envers les femmes est une manifestation des rapports de force historiques qui ont abouti à la domination des femmes par les hommes et à la discrimination et qui ont freiné la promotion des femmes."¹

La charte sera la base utilisable pour toutes les déclinaisons du plan d'action.

Associations membres du collectif

Chaque association, à travers ses statuts, est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle se reconnaît dans l'approche féministe des violences, adhère à la charte, s'engage à la promouvoir. Elle a conduit des actions contre les violences durant les 3 dernières années. L'ensemble des associations appartenant à des réseaux nationaux et répondant à ces critères sont membres de fait du collectif. Les associations n'appartenant pas à une fédération, un réseau ou une association d'envergure nationale se rattacheront à l'un de ceux-ci.

- Association de Femmes Euro-Méditerranéenne Contre les Intégrismes (AFEMCI)
- Association Française des Femmes Médecins (AFFM)
- Alliance des Femmes pour la Démocratie
- Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates (ASFAD)
- Association européenne contre les Violences Faites aux Femmes au Travail (AVFT Libres et Egales)
- Commission pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles
- Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF)
- Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CNIDFF)
- Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV)
- Conseil National des Femmes Françaises (CNFF)
- Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF)

¹ paragraphe 118

- Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)
- Femmes Solidaires
- Fondation Jean et Jeanne SCHELLES
- Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants (Fédération Nationale GAMS)
- Les Mariannes de la diversité
- Mouvement Jeunes Femmes
- Mouvement du Nid
- Mouvement Ni Putes Ni Soumises (NPNS)
- Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)
- Regards de Femmes France
- Union Européenne Féminine (UEF)
- Vivent les femmes
- Voix de Femmes
- Zonta Clubs de France

Année 2010 « Grande Cause Nationale »

Un esprit de travail collectif et pluraliste a réuni les associations fondatrices.

Des actions mettront en valeur tous les relais locaux et thématiques :

- colloques, séminaires, initiés par les têtes de réseaux avec un évènement national autour du 25 novembre
- campagne de communication (spot télévisé, site internet...). Le collectif s'appuiera sur les compétences d'une agence spécialisée pour réaliser des actions à travers les médias.

Il s'agira de faire connaître les fondements qui ont permis la création du collectif, l'analyse de violences telle que décrite dans la charte et d'assurer une meilleure visibilité et la pérennisation des associations.

CHARTRE DU
« COLLECTIF POUR LA GRANDE CAUSE NATIONALE 2010 CONTRE LES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »

Cette charte s'inspire notamment des textes de l'ONU (plateforme de Pékin, convention Cedaw (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes) – Convention de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui).

La violence envers les femmes résulte directement d'un système patriarcal, historique et structuré de domination des femmes par les hommes.

La violence à l'égard des femmes quels que soient leur âge, milieu social, orientation sexuelle, origine, découle donc essentiellement des inégalités dans les rapports sociaux entre les sexes.

L'expression « violence à l'égard des femmes » désigne tous les actes de violence dirigés contre les femmes en tant que telles et causant, ou pouvant causer, aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, dans tous les aspects de la vie en société.

L'expression « violence à l'égard des femmes » désigne également tous les actes de violences résultant des intégrismes et obscurantismes culturels, religieux et ethniques. En conséquence, la violence à l'égard des femmes s'entend comme englobant, sans y être limitée, les formes de violence énumérées ci-après :

La violence physique, sexuelle, psychologique, économique et administrative exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin, le viol conjugal et autres pratiques traditionnelles archaïques (les mutilations sexuelles féminines, les crimes dits « d'honneur », les mariages forcés, les violences liées à la dot, la polygamie) ; la violence non conjugale et la violence liée à l'oppression des femmes.

La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la société, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel sur le lieu du travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, la prostitution et la traite qui en découle.

La violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'Etat où qu'elle s'exerce.

Charte adoptée le 23 janvier 2009

Un certain nombre de ces violences constituent d'ores et déjà des infractions délictuelles et criminelles. Leurs auteurs sont passibles de poursuites et de sanctions. Que ces violences soient exercées au sein du couple, dans la famille, dans l'espace social, le consentement de la personne ne peut être opposable. Les références au relativisme culturel, aux coutumes, aux traditions ou aux religions, ne peuvent en aucun cas constituer des circonstances atténuantes.

Les violences faites aux femmes ont des conséquences multiples sur le plan socio-économique, juridique et sur la santé globale des femmes concernées, voire celle des enfants exposés à ces violences.

Ce constat appelle notamment :

- à un engagement aux côtés des femmes pour leurs droits à la liberté, l'égalité, l'intégrité et pour la laïcité ;
- à un soutien spécialisé pour leur reconstruction et leurs démarches ;
- à des actions de prévention et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la société civile ;
- et en conséquence à un ensemble de moyens cohérents et d'envergure pour lutter contre les violences sexistes.

Par son approche, son analyse et ses propositions, le féminisme a rendu visible une réalité structurelle et fondamentale de société. Il a notamment mis en évidence le fonctionnement et les stratégies du système de domination sexiste fondé sur un principe d'inégalités entre les femmes et les hommes.

Ce système réduit gravement la liberté de choix des femmes.

Peuvent être membres du « Collectif pour la grande cause nationale 2010 contre les violences faites aux femmes » les associations qui se reconnaissent dans cette approche féministe, adhèrent à la charte, s'engagent à la promouvoir et à respecter le règlement intérieur du collectif.

.....

**« Collectif pour la Grande Cause Nationale 2010
contre les violences faites aux femmes »**

Liste des associations

- **Association de Femmes Euro-Méditerranéenne Contre les Intégrismes (AFEMCI)**
- **Association Française des Femmes Médecins (AFFM)**
- **Alliance des femmes pour la démocratie**
- **Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates (ASFAD)**
- **Association européenne contre les Violences Faites aux Femmes au Travail (AVFT)**
- **Commission pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (CAMS)**
- **Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF)**
- **Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CNIDFF)**
- **Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV)**
- **Conseil National des Femmes Françaises (CNFF)**
- **Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF)**
- **Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)**
- **Femmes Solidaires**
- **Fondation Jean et Jeanne SCHELLES**
- **Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines, des Mariages Forcés, et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants (Fédération Nationale GAMS)**
- **Les Marianne de la diversité**
- **Mouvement Jeunes Femmes d'Albi**
- **Mouvement du Nid**
- **Mouvement Ni Putes Ni Soumises**
- **Mouvement Français pour le Planning Familial**
- **Regards de Femmes France**
- **Union Européenne Féminine (UEF)**
- **Vivent les femmes**
- **Voix de Femmes**
- **ZONTA Clubs de France**

Associations du Collectif Grande Cause Nationale 2010 **contre les violences faites aux femmes**

Association de Femmes Euro-Méditerranéenne Contre les Intégrismes (AFEMCI)

Nous sommes des femmes euro-méditerranéennes, liées par nos histoires singulières aux intégrismes, ayant pris conscience de leur dangerosité, nous avons décidé d'unir nos forces et nos expériences dans les pays méditerranéens pour lutter ensemble contre ces intégrismes culturels, ethniques et religieux qui menacent notre intégrité physique et morale.

www.afemci.org Tél : 06 10 12 41 56

Association Française des Femmes Médecins (AFFM)

L'Association Française des Femmes Médecins, fondée en 1923 et reconnue d'utilité publique en 1931, apporte une réflexion de femmes sur la médecine et propose des actions, s'implique dans les problèmes de Santé Publique (choisit et soutient des grandes causes) diffuse l'actualité médicale concernant surtout la santé des femmes et des enfants, demande à ce que la parité de compétence soit respectée.

www.affm.org Tél : 01 49 10 09 10

Alliance des femmes pour la démocratie

Créée en 1989 dans la continuité du Mouvement de Libération des Femmes, l'Alliance des Femmes pour la Démocratie travaille à faire advenir une démocratie paritaire fondée sur la réalité qu'il y a deux sexes et sur la reconnaissance de l'apport des femmes à l'humanité. L'AFD multiplie des actions de solidarité internationale et œuvre pour la laïcité. La lutte contre les violences réelles et symboliques faites aux femmes est un des piliers de son action avec l'Observatoire de la misogynie.

alliance.des.femmes@orange.fr Tél : 01 42 60 22 68

Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates (ASFAD)

L'Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates s'est créée en 1995 afin de secourir les femmes algériennes victimes des intégristes et de leurs actes de terreur, durant la guerre civile en Algérie. L'ASFAD est centrée sur l'accueil, l'écoute et l'accompagnement de femmes immigrées ou issues de l'immigration et s'inscrit dans un mouvement global de lutte des femmes pour leurs droits.

asfad@free.fr Tél : 01 53 79 18 73

Association européenne contre les Violences Faites aux Femmes au Travail (AVFT)

L'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT) a pour mission la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, notamment en intervenant aux côtés des victimes, la sensibilisation et la formation de tous publics, y compris les professionnels concernés et la recherche, notamment juridique, sur toutes les formes de violences à l'encontre des femmes.

www.avft.org Tél : 01 45 84 24 24

Commission pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (CAMS)

Action de la Commission pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles - CAMS : Prévention des mutilations sexuelles et formation des professionnels ; participation au procès pour excision (constitution de partie civile).

www.cams-fgm.org Tél : 01 45 49 04 00

Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF)

La CLEF rassemble 80 associations féminines et féministes, et laïques, agissant dans tout le champ des droits des femmes, qui œuvrent pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux d'actions et de décisions. La CLEF lutte contre les toutes les formes de discriminations et de violence envers les femmes. Elle agit dans les instances internationales, notamment à l'ONU, pour faire avancer les droits fondamentaux des femmes et les défendre, par solidarité active avec les femmes du monde entier, quand ils sont menacés.

clef.femmes.sg@wanadoo.fr Tél : 01 48 04 04 25

Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CNIDFF)

114 CIDFF informent les femmes victimes de violences conjugales, viols, agressions et harcèlement sexuels, mariages forcés. Ils les accompagnent dans leurs démarches policières, judiciaires, médico-sociales et professionnelles. Ils s'inscrivent dans un large partenariat local.

www.infofemmes.com Tél : 01 42 17 12 13

Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV)

Le Collectif Féministe Contre le Viol tient la permanence « Viols femmes informations » au 0 800 05 95 95 à l'écoute des victimes d'agressions sexuelles et viols, anime des groupes de parole et organise des formations dans toute la France.

collectiffeministe.contreleviol@wanadoo.fr Tél : 01 45 82 73 00

Conseil National des Femmes Françaises (CNFF)

Le Conseil National des Femmes Françaises (CNFF), réseau fédérant plus de 50 associations féminines actives dans toutes les sphères de l'économie et de la société, se bat depuis plus d'un siècle pour la défense des droits des femmes.

cbg@neuf.fr Tél : 06 82 15 70 34

Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF)

« Elu/es contre les violences faites aux Femmes » est une association nationale créée par et pour des élu/es. Elle vise à soutenir et à former les élu/es, de tout niveau territorial et de tout parti politique, engagé/es contre les violences faites aux femmes, à mener auprès des collectivités territoriales des actions de sensibilisation et d'information, et à organiser toute manifestation utile au débat et à la lutte contre ces violences.

www.ecvf.ouvaton.org Tél : 01 44 24 54 80

Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)

Depuis 1992, la FNSF a mis en place et gère la plateforme d'écoute nationale 3919 « Violences Conjugales Info ». La FNSF anime un observatoire/recherche et un service de formation. Son réseau est constitué de 65 associations qui accompagnent, hébergent des femmes victimes de violences conjugales et développent des programmes de prévention auprès des jeunes filles et garçons.

www.solidaritefemmes.asso.fr Tél : 01 40 33 80 90

Femmes Solidaires

Femmes Solidaires est un mouvement féministe. L'association défend les valeurs de Laïcité, Mixité, Egalité pour les droits des femmes. Avec un réseau de 187 associations locales, Femmes Solidaires agit pour faire reculer toutes les formes de discrimination et de domination. Elle lutte contre toutes les formes de violences et s'adresse à toutes les femmes en leur permettant d'oser une parole.

www.femmes-solidaires.org Tél : 01 40 01 90 90

Fondation Jean et Jeanne SCelles

La Fondation Scelles se bat pour que tout être humain puisse vivre sans avoir recours à la prostitution. Ce n'est pas le sexe, le plaisir ou la liberté qui font problème, c'est l'argent, la violence, l'exploitation. Par un travail d'analyse et de sensibilisation auprès des leaders d'opinion et du grand public, en France et en Europe, la Fondation en partenariat avec une cinquantaine d'associations, se bat pour faire connaître, comprendre, combattre cette violence.

www.fondationscelles.org Tél : 01 40 26 04 45

Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants (Fédération Nationale GAMS)

La Fédération Nationale GAMS œuvre à la disparition des pratiques traditionnelles néfastes telles les mutilations sexuelles féminines et les mariages forcés, en privilégiant l'information, l'éducation et la formation. Au niveau européen, elle est co-fondatrice d'Euronet-MGF et partenaire de la Campagne Européenne Fin aux Mutilations Sexuelles Féminines, initiée par Amnesty International Irlande.

<http://perso.orange.fr/associationgams/> Tél : 01 43 48 10 87

Les Mariannes de la diversité

« Les Mariannes de la diversité » est une association de républicains convaincus pour qui la diversité est un cadeau et non pas un fardeau. Elle entend inscrire la diversité féminine comme un atout pour renforcer notre cohésion sociale. Notre association laïque a pour objet, entre autre, la prévention de toutes les formes de discriminations directes et indirectes dont peuvent être victimes les jeunes filles, les femmes ou les mères de France, la promotion de la diversité comme un enjeu démocratique et un facteur de renouvellement d'une République réconciliée. Cela passe par la représentativité des femmes dans les champs social, économique, culturel et politique.

www.lesmariannesdeladiversite.org Tél : 06 98 93 30 68

Mouvement Jeunes Femmes

Le Mouvement Jeunes Femmes est une association d'éducation permanente, féministe et laïque, ouverte à toutes celles qui cherchent à mieux se situer dans un monde en changement. Elle lutte contre toute forme de discriminations, en particulier la discrimination fondée sur le sexe et les violences sexuelles.

www.mvtjeunesfemmes.free.fr/asso.html Tél : 05 63 49 91 99

Mouvement du Nid

Le Mouvement du Nid rencontre et accompagne 5000 personnes prostituées par an, dans 33 départements. Refusant la prostitution, notamment en tant que violence faite aux femmes, il allie actions de prévention, de formation, de plaidoyer et milite pour une société sans prostitution.

www.mouvementdunid.org Tél : 01 42 70 92 40

Mouvement Ni Putes Ni Soumises (NPNS)

Le Mouvement Ni Putes Ni Soumises s'est créé en 2003 pour dire Non à la dégradation constante que subissent les femmes des quartiers populaires, notamment face à la montée des intégrismes. Nous luttons tous les jours pour accompagner les femmes victimes, pour porter leur voix auprès des instances nationales et internationales (ONU), et briser la loi du silence.

www.niputesnisoumises.com Tél : 01 53 46 63 00

Mouvement français pour le Planning Familial

ONG féministe et d'éducation populaire composée de 70 associations départementales, le Planning Familial milite depuis 1956 pour la reconnaissance des droits des femmes à disposer de leur corps et inscrit son action dans un combat pour une société plus juste, fondée sur l'égalité, la mixité, le respect entre femmes et hommes, la laïcité et la lutte contre toutes les formes de violences. Il œuvre pour que soient prises en compte toutes les sexualités, pour une éducation à la sexualité et un réel accompagnement dans le choix d'une contraception, pour développer l'écoute et l'orientation des demandes d'interruption de grossesse ainsi que la lutte contre le SIDA et les IST.

www.planning-familial.org Tél : 01 48 07 29 10

Regards de Femmes France

Regards de Femmes, ONG au statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU, pluraliste et indépendante, dénonce les stéréotypes qui enferment filles et garçons dans des comportements attendus, promeut la parité politique et professionnelle, favorise la solidarité entre femmes de tous pays, affirme les principes d'égalité et de laïcité, lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

www.regardsdefemmes.fr Tél : 06 10 39 94 87

Union Européenne Féminine (UEF)

Vivent les femmes

Vivent les femmes (VLF) est une association qui a pour but de promouvoir et de mettre en exergue le potentiel universel et fédérateur de la femme dans la vie de tous les jours.

www.viventlesfemmes.org Tél : 01 45 40 85 05

Voix de Femmes

Voix de Femmes soutient les jeunes femmes et hommes confrontées à un mariage forcé. L'association a également pour mission d'aider leur entourage amical et familial ainsi que les professionnels solidaires de leur décision.

<http://www.association-voixdefemmes.fr/construc2.html> Tél : 01 30 31 55 76

Zonta Clubs de France

Information et sensibilisation (conférences-débats), financement de nuitées, participation à la création de centres d'hébergement, aide à la réinsertion par le travail, conseils de juristes et psychologues.

www.zontaclubsfrance.org Tél : 06 88 86 59 89